Coordination des conseils de quartier

Réunion du 12 juin 2013

La séance est ouverte à 20 heures 15.

Participaient à la réunion :

<u>Présents conseils de quartier</u>: 1 personne (Bas Montreuil-Bobillot), 1 personne (Bas Montreuil-République), 1 personne (La Noue-Clos français), 1 personne (Branly-Boissière), 1 personne (Solidarité-Carnot), 1 personne (Bel-Air-Grands-Pêchers).

<u>Présents Ville</u>: Patrick PETITJEAN (conseiller municipal délégué à la démocratie locale et à la vie associative), Sylvie BASTE-DESHAYES (responsable mission citoyenneté)

Fonctionnement des conseils de quartier

Sylvie Baste-Deshayes indique que les sujets évoqués lors de la dernière réunion de la Coordination (rôle de la coordination, amendement au protocole de fonctionnement des conseils de quartier, redynamisation des conseils de quartier, concertations, etc.) ont été discutés durant l'atelier qui s'est réuni le 6 juin dernier en complément des préconisations issues du rapport d'évaluation et de prospective en matière de démocratie locale. Cette réunion a fait l'objet d'un compte-rendu qu'elle remet aux participants.

En réponse aux coordinateurs, qui s'étonnent de l'absence d'élus à la réunion de ce soir, contrairement à ce que prévoyait son ordre du jour, Sylvie Baste-Deshayes répond qu'il a manqué un temps de travail qui aurait précisé les propositions à soumettre à un débat avec les élus.

En réponse au représentant du conseil de quartier Branly Boissière, qui se demande à quoi sert la Coordination des conseils de quartier, Sylvie Bastes-Deshayes répond que les échanges de l'atelier du 6 juin sur cette question ont avancé l'idée qu'elle a un rôle d'échange et de partage d'expériences. Un coordinateur souligne qu'il existe d'autres moyens de partager les expériences et estime que s'il s'agit là de son seul rôle, elle ne sert à rien.

Une représentante du conseil de quartier Solidarité Carnot estime pour sa part que la Coordination a fait des choses : elle a par exemple travaillé sur la communication des conseils de quartier et leur charte graphique ou a organisé des réunions de formation. Elle peut également organiser des ateliers. Il s'agit donc pour elle d'un lieu de rencontre utile.

Un coordinateur considère que la Coordination devrait être le pivot de la démocratie locale et permettre aux conseils de quartier de bâtir des propositions ou des regroupements. Malheureusement, la circulation d'idées implique une certaine communauté de pensée, qui n'est pas évident à instaurer.

Un coordinateur réitère ses doutes quant à l'utilité de la Coordination. Un coordinateur la voit comme un « super-conseil de quartier », qui permet de relever des similitudes et des différences entre quartiers, mais dont l'action s'avère moins efficace que celle des conseils de quartier.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et sera publié.

Un coordinateur rappelle que la Coordination avait autrefois des objectifs clairs : définition d'une charte graphique, établissement d'un protocole de fonctionnement des conseils de quartier, etc. Ces missions étant remplies, la Coordination devrait selon lui traiter maintenant de problèmes fédérateurs tels que la jeunesse, le handicap, l'urbanisation ou la propreté.

Une représentante du conseil de quartier Solidarité carnot estime que la Coordination est précisément le lieu adéquat où parler de tout cela. Elle regrette que la Coordination n'ait pas réussi, par exemple, à inviter Daniel Mosmant à l'une de ses réunions pour parler d'urbanisme. Un coordinateur lui rappelle donc avoir essayé d'inviter des élus devant la coordination mais s'être heurté à des procès d'intention de la part de la Municipalité. Patrick Petitjean regrette pour sa part qu'aucun programme de travail n'ait été fixé à la Coordination, ce qui aurait permis d'inviter à ses réunions les élus chargés de politiques sectorielles.

Un coordinateur rappelle que sept réunions étaient prévues avec les élus pour parler de politiques sectorielles, dont une ce soir. Malheureusement, peu d'élus y ont participé – souvent sans prévenir, comme ce soir –, ce qui pose à nouveau la question du rôle et du fonctionnement de la Coordination.

Patrick Petitjean souligne qu'il se voyait mal inviter les élus à participer à la réunion de ce soir sans ordre du jour précis. De quoi seraient-ils venus parler ?

Un coordinateur conteste cette affirmation et rappelle avoir évoqué cette question avec Patrick Petitjean lors d'une récente réunion.

Marie-Hélène Carlier estime que les conseils de quartier devraient déjà se mettre d'accord sur ce qu'ils attendent des élus. Ces derniers doivent-ils, par exemple, participer systématiquement aux assemblées plénières des conseils de quartier ?

Un coordinateur estime que si la Coordination n'est qu'un regroupement de membres de collectifs d'animation, il faudrait revoir le protocole de fonctionnement des conseils de quartier et la rebaptiser « Coordination des collectifs des conseils de quartier ». Il regrette par ailleurs qu'elle ne dispose pas d'un espace d'expression dans *Tous Montreuil*.

Plusieurs participants soulignent les différences qui existent entre quartiers. Dans certains d'entre eux, le conseil de quartier tient une assemblée plénière tous les mois ; dans d'autres, c'est le collectif d'animation qui se réunit tous les mois, l'assemblée plénière ne se réunissant que trois ou quatre fois par an. Ne faudrait-il pas définir des règles communes à tous les conseils de quartier ? Et qui est légitime pour représenter son quartier devant la Coordination ?

Sylvie Baste-Deshayes estime qu'il faudrait commencer par définir précisément ce qu'est une assemblée plénière. Patrick Petitjean rappelle pour sa part que la coordination est ouverte à tout le monde et que quelqu'un peut y participer sans être membre du collectif d'animation de son conseil de quartier. Certains participants estiment au contraire qu'il ne s'agit pas d'une bonne solution et qu'il faudrait délimiter clairement sa composition, en décidant par exemple que ses membres doivent être issus du collectif d'animation de leur Conseil de quartier. Cela pose alors la question de la composition des collectifs de quartier qui sont, eux aussi, par définition ouverts à tous.

Soulignant à nouveau les différences qui existent entre conseils de quartier, un coordinateur juge illusoire de vouloir formaliser le mode de fonctionnement de leurs collectifs, ne serait-ce qu'en raison du nombre très variable de personnes qui y participent, d'un quartier à un autre et d'une réunion à une autre. Un représentant du conseil de quartier Branly Boissière juge quand même nécessaire d'introduire un minimum de formalisme dans leur fonctionnement afin de résoudre leur déficit de légitimité vis-à-vis de la population et des élus.

Un coordinateur souligne pour sa part le désintérêt de la population vis-à-vis des conseils de quartier, beaucoup d'habitants estimant que leur travail ne sert à rien. De plus, ils ne savent plus à qui s'adresser entre conseils de quartier, coordination et élus. Il estime donc qu'il faudrait réviser le protocole pour clarifier le rôle de chacun.

Sylvie Baste-Deshayes rappelle que le protocole cherchait précisément à tenir compte de la diversité des conseils de quartier. Il avait pour but de permettre à chacun d'entre eux de s'y retrouver et d'éviter que les collectifs ne puissent prendre des décisions seuls.

En réponse à un coordinateur, qui s'étonne de voir apparaître dans le compte-rendu l'idée que les coordinateurs auraient un rôle de « médiateur », un représentant du conseil de quartier Branly Boissière précise qu'il s'agirait surtout pour eux de jouer ce rôle d'une manière globale et non d'intervenir en cas de désaccords entre personnes.

Un coordinateur considère que la Coordination ne doit pas être « un lieu de construction et de partage » comme le mentionne le compte-rendu de l'atelier du 6 juin mais bel et bien un lieu de « confrontation ». Il estime par ailleurs qu'il s'agit d'un lieu « formel », condition indispensable pour en faire un lieu de construction. Il considère enfin qu'elle doit disposer d'une certaine forme d'autonomie, et donc s'abstraire parfois de la municipalité, en particulier dans l'élaboration de l'ordre du jour de ses réunions. Un représentant du conseil de quartier Branly Boissière en conclut que la Coordination devrait peut-être fonctionner comme le collectif d'animation d'un conseil de quartier.

Concernant l'ordre du jour des réunions de la Coordination, Patrick Petitjean juge normal qu'il soit établi en coopération avec les élus, comme cela s'est toujours fait.

Un coordinateur estime qu'en cas de conflit, ce sont les animateurs de la Coordination, élus par les représentants des collectifs, qui devraient pouvoir décider de l'ordre du jour des réunions, et non la Municipalité en vertu d'un supposé « droit divin ».

Patrick Petitjean récuse ce terme « droit divin » pour qualifier les discussions avec la ville. Il rappelle n'avoir pris qu'une seule fois en 2 ans la décision de changer l'ordre du jour « de fait » d'une réunion, lorsqu'il a reporté l'invitation d'un élu d'un mois à l'autre. Il a laissé la décision finale aux coordinateurs. Il rappelle que l'ordre du jour est proposé à la Coordination en début de réunion mais que c'est cette dernière qui le finalise. C'est aussi à elle de décider en fin de réunion des sujets qui seront abordés le mois suivant, même si cette règle n'est plus appliquée aujourd'hui.

Un coordinateur estime que les règles d'établissement de l'ordre du jour des réunions de la Coordination devraient être formalisées par écrit.

En conclusion, un coordinateur préconise de suivre quatre règles pour que les futurs coordinateurs qui seront désignés en septembre ne se heurtent pas aux mêmes problèmes que les précédents :

accorder une autonomie à la Coordination des conseils de quartier; donner à la Coordination toute liberté dans l'établissement de l'ordre du jour de ses réunions; définir une feuille de route pour la Coordination; organiser la concertation avec les conseils de quartier au départ des projets.

Patrick Petitjean estime qu'il faudrait commencer par définir les points prioritaires qui peuvent légitimement faire l'objet d'une concertation avec les conseils de quartier, pour ne pas discuter abstraitement de la concertation. Par ailleurs, il ne se dit pas d'accord avec l'idée d'une autonomie de la Coordination, selon laquelle le travail avec la Municipalité ne viendrait que dans un deuxième temps, après les réunions de la coordination en l'absence d'élu et de services; il estime que la Coordination a au contraire besoin d'un travail plus régulier et plus étroit avec les services municipaux et les élus responsables. Quant aux ordres du jour de la Coordination, il juge préférable qu'ils soient établis en coopération avec la ville, même si ce sont les coordinateurs qui décident *in fine* des points qui seront soumis aux Conseils de quartier et à la Coordination. Il ajoute que cette dernière devrait avoir selon lui un fonctionnement proche de celui des conseils de quartier, avec des séances « normales » durant lesquels seraient discutés des sujets généraux et auxquelles seraient invités d'autres élus quand la coordination veut discuter de la thématique de leur délégation, des séances plutôt consacrées à l'échange des bonnes pratiques, et des ateliers de travail auxquels les élus ne participeraient pas. Ainsi, la Coordination ne serait pas « subordonnée » aux élus mais coopérerait avec eux.

Un coordinateur retire des propos de Patrick Petitjean que, pour pouvoir collaborer étroitement avec les élus, les coordinateurs devront pouvoir se consacrer à plein temps à leur mission. Il conclut également de son mandat d'administrateur que le fonctionnement des conseils de quartier et de la Coordination ne répond pas à ce qu'en attend les citoyens : ils ont l'impression qu'ils ne sont pas entendus et que leur parole n'est suivie aucune action, ce qu'Olivier Cohen qualifie de « grande victoire » pour la Municipalité.

Pour sa part, Patrick Petitjean estime que le principal défi des prochains coordinateurs sera d'établir les ordres du jour de la Coordination en relation étroite avec les conseils de quartier. Il suggère également de définir pour la Coordination un programme de travail sur l'année.

Un coordinateur estime qu'il faudra surtout commencer par formaliser par écrit le rôle de chaque instance. Sylvie Baste-Deshayes ajoute qu'il faudrait peut-être établir un répertoire des membres des collectifs des conseils de quartier pour une meilleure visibilité des acteurs.

La séance est levée à 22 heures 30.